

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance.

Claude FERRON, Philippe BONNEAUD, Roselyne LACOUTURE, Françoise PERIDY, Jean Paul THUBERT, David RANGER, Fanny BOETSCH, Yves GARREAU, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Yves GUILLON, Sylvie DENIS, Sophie VERGNAUD, Cécile CERISIER, Bernard DAVID, Dominique GUYONNET, Fabienne ROUSSEAU GILLES.

Absente excusée avec pouvoir : Aurélie BOURREAU

Suffrages : 19

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Ouverture de la séance 21h20

1 – Approbation des comptes rendus

Compte rendu du 15 mars 2018 19 Voix pour

Compte rendu du 28 mars 2018 19 Voix pour

Compte rendu du 26 avril 2018 19 Voix pour

2 – Trésorerie de Gençay

○ Annonce de la suppression du Centre des Finances Publiques de Gençay.

Le 23 mai 2018, Monsieur PERRIN, Directeur des finances publiques de la Vienne est venu annoncer à la mairie la fermeture de la trésorerie de Gençay au 31/12/2018.

Il a été reçu par une délégation des maires des communes concernées, revêtus de leur écharpe tricolore, pour protester contre cette fermeture et rappeler que les territoires ruraux doivent pouvoir bénéficier des services publics.

En protestation, les maires ont décidé de rédiger une motion pour s'opposer à la suppression de ce service public.

Après lecture, Monsieur le maire propose au conseil municipal de valider cette motion adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Vote 19 pour

La motion est jointe en annexe.

Des actions supplémentaires ont été mises en place ; les communes concernées ont reçu le soutien du syndicat FO 86 de la DDFIP et un courrier a été envoyé au ministère des finances.

En réponse à ce courrier, interpellé sur le sujet, monsieur DARMANIN ministre de l'action et des comptes publics a invoqué la dématérialisation des déclarations et paiements, la politique de réduction des dépenses de l'Etat, et l'isolement des agents dans les « petits services ».

Monsieur le maire regrette que les élus soient mis devant le fait accompli, alors que la trésorerie de Gençay, parfaitement adaptée au territoire, remplit ses missions de proximité auprès des collectivités et des contribuables.

Le regroupement dans de grosses structures, aux dépens du bon fonctionnement des petites communes et de la vie quotidienne des citoyens, ne convainc pas de son efficacité. Il accentue le démantèlement des services publics de proximité dans les zones rurales et creuse des disparités dans les territoires.

○ Avenant au bail

François BOCK présente au conseil une proposition d'avenant au bail de la location du bâtiment de la trésorerie de Gençay provenant des services immobiliers de la DDFIP..

Il précise que le loyer annuel de la location est proposé pour un montant de 10 500 € au lieu de 10 240 €.

Cette proposition d'augmentation soulève des interrogations auprès des élus, surtout après l'annonce portant sur la fermeture de la trésorerie.

Le conseil municipal valide la proposition d'avenant à l'unanimité.

Vote 19 pour

François BOCK indique que la motion votée juste avant serait bien évidemment modifiée pour prendre en compte ce nouveau tarif.

3 – Demande de subventions aux associations

Lors de la dernière réunion, les propositions de certaines associations n'avaient pas été traitées car elles ne précisait pas le montant de la subvention sollicitée.

Monsieur le maire présente à nouveau la demande de subvention de l'association Famille Rurale – Les Rives de la Clouère » d'un montant de 400 €.

Vote 19 pour

Il est procédé également au vote de la demande de subvention de l'association de Qi Gong et Bien Etre à hauteur de 150€

Vote 19 pour

L'association Amicale Gencéenne Intercommunale sollicite également l'utilisation d'une salle le mercredi après-midi, ce qui lui est accordé.

4 – Fonds de concours travaux voirie 2018

Dans le cadre de l'entretien de la voirie communale, la communauté de communes du Pays Gencéen accordait à ses communes un fonds de concours.

En l'attente des décisions ultérieures qui interviendront concernant l'exercice de la compétence voirie, il est proposé de solliciter la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour obtenir la même répartition du fonds voirie pour la commune de Gençay à hauteur de 29 200 €.

Vote 19 pour

5 – Fonds de concours « fonctionnement d'un équipement communal- maison de la petite enfance »

Une convention résultant d'un accord de la Communauté de Commune du Pays Gencéen (CCPG) pour le financement de la maison de la petite enfance de Gençay vient d'être réactualisée entre la Commune de Gençay et la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (CCCP) qui a repris les engagements de la CCPG lors de la fusion des communautés de communes en 2017..

Cette convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement d'un fonds de concours destiné au financement du fonctionnement d'équipement de la maison de la petite enfance.

Le montant du fonds de concours, plafonné à 50% du coût des travaux (hors subvention) est de 5 237,35 €. Il est dû à la commune de Gençay pour les années 2017 et 2018.

Le conseil municipal délibère sur la demande de régularisation du versement de ce fonds de concours au titre de 2017 et 2018.

Vote 19 pour

6 – Décision modificative pour le lotissement « La Grande Borne »

Il est proposé une correction du budget prévisionnel concernant le lotissement « La Grande Borne ».

Une décision modificative de la section Investissement compte 1641-16 (emprunt) pour un montant de 65 912,65 € et de la section Fonctionnement du compte 002-002 pour un montant de 65 912,65 € est mise à délibération.

Vote 19 pour

7 – Cimetière

Il ressort des travaux de la commission « cimetière » qu'il est urgent d'augmenter la capacité d'accueil du cimetière de Gençay.

Après examen du site, la commission propose d'agrandir le périmètre côté rue E. Thiaudière en repoussant le mur d'enceinte : ces travaux permettraient de récupérer une soixantaine de places.

Le passage au préalable d'un hydrologue agréé pour la vérification de la nature du sol est obligatoire.

Les travaux ont été budgétisés à hauteur de 30 000 €.

Il est donc demandé aux conseillers de délibérer pour l'agrandissement du cimetière.

Voix 19 pour

Toutefois cette solution reste provisoire car il faut envisager, soit d'agrandir le cimetière en achetant une parcelle voisine, soit de créer un second cimetière.

Un certain nombre d'élus font part de leurs préoccupations sur le risque que représentent les tôles des hangars se trouvant sur une propriété privée derrière le cimetière.

La commune a également récupéré des tombes abandonnées, dont le traitement (transfert des restes dans l'ossuaire et retraitement de la terre) revient à 1000 € par tombe.

La commission devra à nouveau étudier le sujet.

8 – Contrat SOREGIES-IDEA

Il convient de renouveler le contrat Sorégies-Idéa de la commune.

Renaud ROBERT rappelle que tous les clients Sorégies ont reçu une proposition de quitter le tarif règlementé pour bénéficier d'un nouveau contrat avec une économie de 10% hors taxe.

Ce nouveau tarif doit être demandé par chaque client.

Actuellement, 42% des clients ont adhéré à cette proposition.

Le renouvellement du contrat de la commune de Gençay est soumis au vote

Voix 19 pour

8 – Informations diverses

- **Projet Culture**

Sarah COLLOBER propose sur avis de la commission culture, de créer un événement durant l'été 2018 afin de rassembler les associations, comme cela avait été fait lors du concert des Heures Vagabondes.

Elle présente le spectacle « Mademoiselle Orchestra », composé de 8 artistes musiciennes au registre varié de rock, disco, funk, tangos et valses.

La date du 31 août 2018 a été fixée pour un concert à partir de 21 heures.

Le financement du groupe sera assuré par la commune pour un montant de 2 500€.

- Cèdre Intermarché

François BOCK revient sur la pétition visant à s'opposer à l'abattage d'un cèdre situé sur un terrain acquis par le groupe Immo Mousquetaire Intermarché, qui a recueilli plus de 75000 signatures.

Un buzz médiatique a eu comme conséquences la réception d'une centaine de mails d'indignation, de supplication, mais aussi d'insultes et de menaces envers la mairie de Gençay. La situation est désagréable puisque la commune n'avait, juridiquement et légalement pas la possibilité de s'opposer à l'abattage d'un arbre non classé sur un terrain privé.

Mme TRETSCHE lanceuse de l'alerte lors d'un « passage à Gençay », dépassée par l'ampleur de l'évènement a par ailleurs été reçue à la mairie.

Devant la vive émotion exprimée par les internautes, le groupe Intermarché a provoqué une expertise et annoncé sa décision de préserver et de valoriser ce cèdre de l'Atlas de 120 ans, en demandant son classement comme Arbre Remarquable.

Contacté par la mairie, le groupe Intermarché indique vouloir toujours continuer à étudier le projet d'évolution du site de Gençay à l'étude depuis 2015. Ce projet comprend le maintien de la surface de vente en centre-bourg ainsi que l'agrandissement du bâtiment et la création de nouvelles voies d'accès pour sécuriser les livraisons.

M le maire précise que l'agrandissement comporte la création de locaux sociaux dédiés aux employés, rendue obligatoire par l'inspection du travail en raison du nombre de salariés, et d'une plateforme de livraison sécurisée permettant aux camions de ne plus emprunter le parking clients.

Des limites avaient été fixées au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Parallèlement au projet du magasin, la commune souhaite toujours créer un chemin permettant de rejoindre le champ de foire par le centre bourg et propose d'échanger ce cheminement en contrepartie d'une partie des ateliers municipaux.

La préservation du cèdre entraîne des modifications du projet pour l'enseigne Intermarché mais aussi une modification du PLU de la commune dont le coût de modification est estimé à 4 000 €.

D'autre part, une grande partie des ateliers municipaux serait cédée en échange de la construction de nouveaux ateliers municipaux.

Fabienne ROUSSEAU GILLES appuyée par d'autres conseillers regrette l'impact négatif de cet événement sur la commune: que des personnes ne sachant pas situer Gençay sur une carte, se permettent de menacer la commune de venir s'enchaîner à cet arbre, et puissent s'opposer à un projet économique, semble incroyable.

Le maire rajoute que le magasin Intermarché représente pour la commune de Gençay une activité économique non négligeable, génératrice d'emplois et utile aux habitants du bourg et de ses environs, qui répond à une demande de commerce en centre bourg et qui répond aussi pour certains, à des problèmes de mobilité.

- Travaux des écoles

Claude FERRON informe le conseil du démarrage des travaux lors des prochaines vacances scolaires ; ils concerneront la chaufferie et les sanitaires de l'école primaire et le sas de l'école maternelle.

La construction du dortoir est repoussée en 2019.

Les appels d'offres sont faits.

- Maison HOUDIN

La signature de l'acte d'achat de la maison est faite; François BOCK rappelle que cet achat est fait en prévision de la création d'un chemin reliant la rue de la Sallée au parking de cinéma.

La visite de l'immeuble a permis de constater l'état pitoyable des locaux qui devront être vidés et désinfectés. Des travaux importants sont à prévoir.

Monsieur MOUSSAC serait disposé à échanger une bande de son jardin avec le jardin HOUDIN ce qui permettrait un accès direct au parking.

- **Maison Petite Enfance**

Le procès concernant la toiture végétalisée est toujours en cours.

Toutefois Claude FERRON indique qu'il convient de déposer les bacs et de poser un toit en tuiles afin d'éviter les infiltrations constatées durant les dernières périodes de pluie.

Ces travaux sont urgents. Ils seront faits au plus vite.

- **Mobilier urbain**

La société CLEAR CHANNEL FRANCE propose, à l'issu de son bail commercial, de céder gracieusement les supports publicitaires qu'elle exploitait.

Ces supports pourront être utiles pour diffuser les informations sur les animations culturelles et associatives de la commune.

- **Aides du plan de rénovation du patrimoine bâti**

Renaud ROBERT informe le Conseil que des demandes de subvention d'aide pour la rénovation du bâti peuvent être déposées auprès de la SOREGIES (dans le cadre de travaux pour l'amélioration énergétique).

L'aide est attribuée en fonction des mégawatts économisés à hauteur de 8 € par MW

- **Courrier de Thierry Bruno**

François BOCK lit le courrier de cet habitant de Gençay qui déplore que le montant élevé des taxes communales ne soit pas reversé sur des projets concernant les milieux aquatiques.

Il est rappelé que c'est le syndicat mixte des Vallées du Clain Sud qui exerce sa compétence sur les milieux aquatiques.

9 – Questions diverses

○ Dominique GUYONNET demande quand se réunira la commission « voirie travaux publics éclairage » afin de trouver une solution aux désordres de circulation constatés à l'école primaire et dans le bourg (passage de bus).

Monsieur le maire répond que les agendas sont chargés avec les futurs travaux de l'école, l'agrandissement de la maison de santé, les travaux route de Civray et route de Château-Garnier, et la proposition de fusion avec la commune voisine de Saint Maurice La Clouère.

Une réunion de cette commission sera proposée au mois de juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 14.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 28 juin 2018 à 20h00.

Sophie VERGNAUD